

Procès verbal

Le mardi 15 avril 2025 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE.

Secrétaire de la séance : Bernard LACOUR

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Rémy LACOUR, Denis PARIS, Maud LARCHER

Représentés : Isabelle DANIS représentée par Bernard LACOUR

Absents et excusés : Elodie BRUNNER, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT

Approbation du PV du conseil municipal du 17 Mars 2025

Délibération : adoptée

Taux d'imposition 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et resteront comme suit :

Taxe foncière bâti	38.15 %
Taxe foncière non bâti.....	125.49 %
Taxe d'habitation.....	18.46 %

Délibération : adoptée

Approbation du Budget COMMUNE 2025

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

le budget primitif 2025 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 639 129.34 €	2 639 129.34 €
Section d'investissement	1 652 775.26 €	1 652 775.26 €
TOTAL	4 291 904.50 €	4 291 904.50 €

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de reception de l'AR: 06/08/2025
015-211500384-DE_2025_047TER-DE
A G E D I

Subventions Association 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir les sommes à allouer pour les associations ayant déposé un dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les sommes suivantes d'un montant total de 24 460.00 € :

Associations	Montants alloués
De fil en aiguilles	200.00 €
Atelier des peintres	250.00 €
SABA Société d'Aviculture Bort Artense	300.00 €
Club Mieux Vivre en Artense	300.00 €
Parole de tilleuls	300,00 €
Comité d'initiatives des 4 saisons de l' Artense	300,00 €
GERAM	400.00 €
Marchal'Aise	400,00 €
Anciens combattants	400,00 €
Donneurs de sang bénévoles	400,00 €
Gym' Artense	400,00 €
Par Monts et par Champs	450,00 €
AAPMA Pêche	500,00 €
Comité de l'Artense FNACA Anciens AFN	400,00 €
Bien vioure Va Marsa (dont participation feu d'artifice et barnum)	500,00 € + 3 800.00 €
ACCA CHAMPS-MARCHAL	500,00 €
TERRALHA	300,00 €
Comité de jumelage Champs/La Plaine	500,00 €
AS Champs Pétanque	600,00 €
Ecole de pétanque	600,00 €
Comité des fêtes d'Embort	500,00 €
GRAMAC	500,00 €
Bort Artense Darts Club	300,00 €
Entre Autres (Carrefour du Blues)	2 000.00 €
L'oasis d'à côté	800.00 €
FC Artense	2 000.00 €
Ecole de foot Sumène Artense	500.00 €
Association des marchés de pays	500.00 €
Protection civile Cantal	500.00 €
Groupe vulgarisation Agricole	60.00 €
APE Amicale des Parents d'Elèves (dont participation voyages scolaires)	500.00 € + 4 000.00 €
Secours populaire corréze	500.00 €

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de réception de l'AR: 06/08/2025
015-211500384-DE_2025_047TER-DE
A G E D I

Demande de subvention pour la rénovation d'un bâtiment communal au titre du fond vert 2025 sur la ligne rénovation énergétique

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre du fond vert sur la ligne rénovation énergétique pour le projet de réhabilitation du bâtiment 2 Place de l'église à destination d'une brasserie artisanale:

Il est précisé que l'estimatif total des travaux s'élève à la somme de :

Travaux HT	467 078.79 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre HT	50 157.69 €
TOTAL HT	517 236.48 €

Le plan de financement pourrait s'établir de la manière suivante :

Fonds vert	206 894.59 €	40 %
Région	100 000.00 €	19.33 %
Fonds de concours Sumène Artense communauté	71 227.34 €	13.77 %
Fonds de concours commerce Sumène Artense communauté	30 000.00 €	5.80 %
Autofinancement	122 026.37 €	21.10 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire (à l'exception de M. PARIS Denis qui s'abstient) :

- à solliciter le dispositif fond vert au titre de la ligne rénovation énergétique à hauteur de 206 894.59 €, soit 40%.
- à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Délibération : adoptée

Lancement procédure Voirie 2025

Le programme Voirie 2025 concerne une partie des voiries communales suivantes :
Auzanges, Vauzelles, VC Le Mas à RD 247, chemin de la Costapiavade, chemin de la Pausetie.

Le Conseil Municipal :

- 1°) ADOPTE le projet d'aménagement des voies communales ci-dessus désignées.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence et à procéder à la consultation des entreprises suivant la procédure .

Délibération : adoptée

Economie d'énergie Bourg et Village

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3 340.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de reception de l'AR: 06/08/2025
015-211500384-DE_2025_047TER-DE
A G E D I

Renouvellement Eclairage Eglise de Marchal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 13 400.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 3350.00 € à la commande des travaux.
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

Délibération : adoptée

Désignation Elu Correspondant Incendie Secours

Le Conseil Municipal est informé qu'en application de la loi Matras du 25 Novembre 2021, le décret n°2022-1091a créé les "conseillers municipaux correspondants incendie et secours".

Suite à la démission de de M. FONTY Thierry, il est nécessaire de désigner un nouvel élu qui aura, sous l'autorité du Maire, des missions telles que :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, planification et information préventive
- concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie.

M. LACOUR Bernard se porte candidat à cette fonction.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de M. LACOUR Bernard comme correspondant incendie secours.

Cette décision sera formalisée par un arrêté du Maire.

Délibération : adoptée

Emplois saisonniers 2025 CAMPING, SERVICE TECHNIQUE DIVERS

Création de postes d'emplois saisonniers pour la saison 2025, à savoir :

- 2 Temps complet, adjoint technique, allant du 25 mai 2025 au 30 septembre 2025 (Camping).
- 1 TNC 20H30 hebdomadaire, adjoint administratif, au secrétariat (remplacement) du 1er avril au 10 octobre 2025.
- 1 contrat à temps complet du 15 avril au 30 septembre 2025 (service technique).
- 1 contrat à temps complet du 1er juin au 30 octobre 2025 (service technique).

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de reception de l'AR: 06/08/2025
015-211500384-DE_2025_047TER-DE
A G E D I

Protection sociale des agents-Risque Santé

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

La commune de Champs sur Tarentaine-Marchal

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé.
- mandate le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.
- s'engage à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal,

Délibération : adoptée

Location locaux 21 route de bort

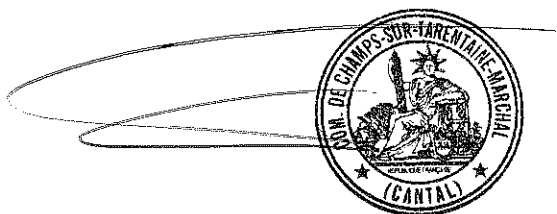
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locaux composés de bureaux situés 21 route de bort sont disponibles à la location. Le Syndicat des eaux de la Haute Artense, devant libérer les locaux actuels pour l'administratif et devant effectuer des travaux dans leur bâtiment actuel utilisé par le service technique, serait intéressé de les louer pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer les locaux pour un montant de 130.00 € par mois à compter du 1er Juin 2025.

Fin de la séance à 19 h 23.

Daniel CHEVALEYRE
Président de séance

Bernard LACOUR
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de reception de l'AR: 06/08/2025
015-211500384-DE_2025_047TER-DE
A G E D I